

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 884 382**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **05 03573**

⑤1 Int Cl⁸ : H 04 N 5/44 (2006.01), H 04 N 7/24

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11.04.05.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 13.10.06 Bulletin 06/41.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *DIBCOM Société anonyme* — FR.

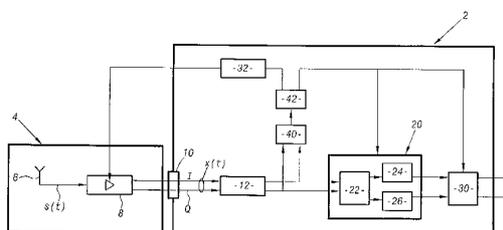
⑦2 Inventeur(s) : SCHMITT JULIEN.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET LAVOIX.

⑤4 DISPOSITIF DE RECEPTION DE SIGNAUX ANALOGIQUES DE TELEVISION NUMERIQUE ET RECEPTEUR CORRESPONDANT.

⑤7 Ce dispositif (2) de réception d'un signal $x(t)$ de télévision numérique, correspondant à un signal hertzien réel $s(t)$, le dispositif comprenant une entrée d'un signal réel (1) et une entrée d'un signal imaginaire (Q), caractérisé en ce que lesdites entrées (10) sont reliées à un étage (20) de correction et à un étage (30) de transposition de fréquence, le dispositif (2) comprenant en outre des moyens (42) de pilotage du fonctionnement du dispositif (2) en fonction du type du signal reçu $x(t)$, pour inhiber l'étage de correction (20) si le signal reçu $x(t)$ est un signal réel et pour inhiber l'étage de transposition (30) si le signal reçu $x(t)$ est un signal complexe non réel.



FR 2 884 382 - A1



La présente invention concerne un dispositif de réception de signaux de télévision numérique et un récepteur correspondant.

Les signaux de télévision numérique sont soit des signaux réels dits en fréquence intermédiaire, soit des signaux complexes non réels dits en bande de base et, en fonction de la nature du signal, il existe différents dispositifs de réception.

De manière générale, un signal analogique hertzien réel est reçu puis introduit dans un tuner et un étage d'amplification avant d'être converti en signaux numériques.

10 Dans un premier cas, le signal délivré par le tuner est un signal réel qui doit être transposé en bande de base pour former un signal complexe comprenant une partie réelle et une partie imaginaire formant un signal pouvant être démodulé.

15 Dans un autre cas, le tuner délivre directement un signal en bande de base dont chacune des composantes réelle et imaginaire est introduite dans un étage de correction pour une correction de phase, de gain et de composante continue pour délivrer un signal pouvant être démodulé.

Avantageusement, dans l'un ou l'autre des cas, il est prévu une commande automatique de contrôle du gain, ou AGC, permettant de commander le gain de l'étage d'amplification du signal hertzien en fonction de l'amplitude du ou des signaux après l'étage de conversion analogique-numérique.

25 Cependant, ces deux types de réception ne sont pas compatibles, de sorte qu'un dispositif spécifique est prévu pour chaque type de signal particulier, un premier type est prévu pour être raccordé à un tuner délivrant des signaux réels, et un autre type à un tuner délivrant des signaux complexes non réels.

Le but de la présente invention est de résoudre ce problème en définissant un dispositif de réception de signaux de télévision numérique, apte à être connecté aux différents types de tuner existants pour recevoir aussi bien les signaux réels en fréquence intermédiaire que les signaux complexes en bande de base.

30 A cet effet, la présente invention a pour objet un dispositif de réception d'un signal de télévision numérique, correspondant à un signal hertzien réel, le dispositif comprenant une entrée d'un signal réel et une entrée d'un signal imaginaire, caractérisé en ce que lesdites entrées sont reliées à un étage de

correction et à un étage de transposition de fréquence, le dispositif comprenant en outre des moyens de pilotage du fonctionnement du dispositif en fonction du type du signal reçu, pour inhiber l'étage de correction si le signal reçu est un signal réel et pour inhiber l'étage de transposition si le signal reçu est un signal complexe non réel.

Ainsi, le dispositif de l'invention permet de recevoir et de traiter indifféremment les signaux réels et les signaux complexes.

Suivant d'autres caractéristiques de l'invention :

- lesdits étages de correction et de transposition sont connectés en série auxdites entrées, chacun des deux étages pouvant être inhibé en étant piloté pour ne pas affecter les signaux qui le traversent ;

- lesdits étages de correction et de transposition sont connectés en parallèle et en ce que le dispositif comprend un commutateur commandable permettant de relier lesdites entrées à l'un ou l'autre de ces deux étages ;

- le dispositif comporte en outre des moyens de génération d'une commande automatique du gain pour un amplificateur d'un équipement de réception dudit signal hertzien, et en ce que les moyens de pilotage sont adaptés pour piloter le fonctionnement des moyens de génération d'une commande automatique en fonction du type du signal reçu ;

- lesdits moyens de pilotage sont propres à fournir en entrée aux moyens de génération d'une commande automatique de gain, uniquement le signal de puissance maximale parmi les signaux reçus sur lesdites entrées ;

- lesdits moyens de pilotage sont adaptés pour transmettre auxdits étages de correction et de transposition, différentes valeurs prédéterminées en fonction du type du signal reçu ;

- lesdits moyens de pilotage sont adaptés pour connecter lesdits étages de correction et de transposition à différentes mémoires contenant lesdites valeurs prédéterminées, en fonction du type du signal reçu ;

- le dispositif comporte en outre des moyens automatiques de détermination du type de signal reçu entre un signal réel et un signal complexe non réel ;

- le dispositif comporte en outre un étage de conversion analogique-numérique disposé entre lesdites entrées et lesdits étages de correction et de transposition.

La présente invention concerne également un récepteur de télévision numérique du type comprenant des moyens de réception d'un signal hertzien réel pour délivrer un signal de télévision numérique et un dispositif de réception d'un tel signal, caractérisé en ce que ledit dispositif est un dispositif tel que décrit
5 précédemment.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant au dessin annexé, qui représente un schéma synoptique d'un dispositif de réception selon l'invention.

10 Sur la figure, on a représenté schématiquement un dispositif de réception 2 de signaux analogiques de télévision numérique selon l'invention, également appelé en anglais « Analog Front End Demodulator ».

Ce dispositif 2 est relié à un équipement 4 de réception d'un signal hertzien $s(t)$ comprenant une antenne 6 reliée à un étage de réception et
15 d'amplification 8, comprenant par exemple un tuner et des éléments d'amplification commandables. En fonction des cas, cet étage 8 délivre en sortie soit un signal réel et un signal imaginaire en bande de base, soit un signal réel en fréquence intermédiaire.

Le dispositif 2 comprend tout d'abord une entrée de signal 10
20 permettant de recevoir un signal reçu $x(t)$ correspondant au signal hertzien $s(t)$ et qui est soit un signal réel en fréquence intermédiaire, soit un signal complexe non réel en bande de base. Plus précisément, l'entrée 10 comprend une entrée de signal réel I et une entrée de signal imaginaire Q.

Ainsi, lorsque l'étage 8 délivre uniquement un signal réel en fréquence
25 intermédiaire, seule la borne de l'entrée 10 correspondant à la borne d'entrée d'un signal réel est active.

A l'inverse, lorsque l'étage 8 délivre un signal en bande de base comprenant une composante réelle et une composante imaginaire, les deux bornes de l'entrée 10 sont actives.

30 Dans le mode de réalisation décrit, l'entrée 10 du dispositif 2 est reliée à un étage de conversion analogique-numérique 12 permettant d'effectuer une conversion analogique-numérique des signaux réel I et imaginaire Q.

Cet étage 12 de conversion est relié en sortie à un étage 20 de correction comprenant, dans le mode de réalisation décrit, une unité 22 de

correction d'erreurs de phase et de gain et des unités 24 et 26 respectivement de correction des composantes continues du signal réel et du signal imaginaire.

Enfin, l'étage 20 est reliée en sortie à un étage 30 de transposition de fréquence, délivrant en sortie un signal en bande de base sous la forme d'un signal représentant la composante réelle et d'un signal représentant la composante imaginaire. Les sorties de l'étage 30 forment les sorties du dispositif 2 et délivrent un signal pouvant être démodulé.

Avantageusement, le dispositif comprend une unité 32 de génération d'une commande automatique du gain pour l'étage de réception et d'amplification 8, adaptée pour générer un signal destiné à modifier le gain de l'amplification afin d'optimiser la conversion réalisée dans cet étage 8. Une telle commande automatique de gain est réalisée d'une manière connue en soi.

Par ailleurs, le dispositif comprend une unité 40 de détermination du type du signal reçu $x(t)$, entre un signal réel et un signal complexe non réel ainsi qu'une unité 42 de pilotage du fonctionnement du dispositif 2 en fonction du type déterminé du signal reçu.

Dans le mode de réalisation décrit, l'unité 40 est connectée à la sortie de l'étage de conversion 12 et reçoit en entrée, les parties réelle I et imaginaire Q du signal reçu $x(t)$, converties en signaux numériques. Différents tests sont appliqués à ces signaux et notamment un test permettant d'identifier le signal d'intensité maximale et un test permettant de déterminer si un de ces signaux est nul ou sensiblement nul. Ces tests servent à déterminer le type du signal reçu $x(t)$, notamment entre un signal réel et un signal complexe. Plus précisément, si le signal imaginaire Q est un signal sensiblement nul, le signal reçu $x(t)$ est considéré comme étant un signal réel.

Cette information de type de signal reçu est transmise à l'unité 42 qui pilote en conséquence différents éléments du dispositif 2 et notamment l'étage 20 de correction, l'étage 30 de transposition et le contrôle automatique de gain 32.

L'unité 42 de pilotage inhibe l'étage de correction 20 lorsque le signal reçu $x(t)$ est un signal réel et inversement, inhibe l'étage de transposition 30 lorsque le signal reçu $x(t)$ est un signal complexe non réel.

Avantageusement, l'unité 42 inhibe une partie de l'entrée 10 en reliant l'entrée de signal imaginaire Q à la masse lorsque le signal reçu $x(t)$ est un signal réel afin d'éviter les parasites sur cette entrée.

Dans le mode de réalisation décrit, l'unité 42 pilote les étages 20 de correction et 30 de transposition en leur fournissant des valeurs à utiliser au cours des étapes de correction et de transposition, ces valeurs étant préalablement stockées dans des mémoires périphériques non représentées.

5 Par exemple, l'unité 42 commute des interrupteurs permettant de relier chacune des unités 22 de correction d'erreurs de phase et de gain, 24 et 26 de correction de composantes continues ainsi que l'étage 30 de transposition, à des mémoires différentes pour leur transmettre différentes valeurs prédéterminées en fonction du type du signal reçu.

10 Ainsi, lorsque l'unité 40 détermine que le signal reçu $x(t)$ est un signal réel, les unités 22, 24 et 26 sont commutées de manière à recevoir en entrée, des valeurs de correction neutres, n'affectant pas le signal reçu, tandis que l'étage 30 de transposition de fréquence, reçoit en entrée des valeurs correspondant à la transposition de fréquence permettant de transformer le signal
15 reçu $x(t)$ en un signal en bande de base pouvant être démodulé.

A l'inverse, si le signal reçu $x(t)$ est un signal complexe, l'unité 22 reçoit des valeurs de correction d'erreurs de phase et de gain déterminées de manière classique, et les unités 24 et 26 reçoivent en entrée des valeurs de correction des composantes continues.

20 Dans ce cas, l'étage de transposition 30 reçoit en entrée une valeur unitaire, de sorte qu'aucune transposition n'est effectuée et que cet étage 30 n'affecte pas le signal qui le traverse.

Par ailleurs, l'unité 42 pilote l'unité 32 de commande automatique de gain en lui adressant en entrée le signal d'intensité maximale entre les signaux I
25 et Q convertis en signaux numériques. La commande automatique du gain de l'étage 8 est ainsi réalisée en fonction du signal de puissance maximale afin d'éviter des phénomènes de saturation au cours de l'amplification tout en permettant une amplification optimale pour une conversion précise.

30 Par exemple, l'unité 40 comporte un comparateur interposé entre les sorties de l'étage 12 de conversion et l'unité 32 de commande automatique de gain pour ne transmettre que le signal de puissance maximale entre les signaux de sortie de l'étage 12 de conversion.

Bien entendu, d'autres modes de réalisation de l'invention peuvent être envisagés.

Par exemple, les unités 20 de correction et 30 de transposition sont connectées en série mais dans l'ordre inverse de celui présenté précédemment, de sorte que le signal venant de l'unité 12 entre d'abord dans l'unité de transposition puis dans l'unité de correction. De même que précédemment, l'unité
5 de correction est inhibée si le signal est réel et l'unité de transposition est inhibée si le signal est un complexe non réel.

Par exemple, les étages 20 de correction et 30 de transposition sont disposés en parallèle et l'unité 42 pilote une commutation entre ces étages en fonction du type du signal reçu. Chacun des étages 20 et 30 pouvant être
10 connecté ou pas à la suite de l'étage précédent. Les sorties du dispositif sont formées soit par les sorties de l'étape de correction, soit par les sorties de l'étage de transposition.

En variante, les deux étages de connexion et de transposition sont connectés en parallèle à la sortie de l'étage précédent et l'unité 42 pilote une
15 commutation de la sortie pour permettre de délivrer les sorties de l'étage de transposition ou celles de l'étage de correction.

Dans un autre mode de réalisation, l'étage 8 de réception et d'amplification est adapté pour réaliser une amplification différente sur chaque voie permettant de commander séparément l'amplification sur la voie du signal
20 réel et sur la voie du signal imaginaire et la commande automatique de gain est réalisé séparément sur chaque voie. En conséquence, la commande de gain est effectuée de la même manière quelque soit le type du signal reçu.

Dans encore un autre mode de réalisation, le dispositif est configuré manuellement pour être connecté soit à un tuner délivrant un signal réel en
25 fréquence intermédiaire, soit à un tuner délivrant un signal en bande de base. Par exemple, un certain nombre de commutateurs ou de cavaliers sont disposés sur une face externe du dispositif pour être actionnés manuellement par un utilisateur de manière à transmettre à l'unité de pilotage l'information relative au type de signal.

30 Avantageusement, il est fait usage de commutateurs logiciels par le biais d'un registre de mémoire programmable dans lequel est inséré, avant utilisation, une information renseignant l'unité de pilotage sur le type de signal en entrée entre un signal réel et un signal complexe non réel.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif (2) de réception d'un signal $(x(t))$ de télévision numérique, correspondant à un signal hertzien réel $(s(t))$, le dispositif comprenant une entrée d'un signal réel (I) et une entrée d'un signal imaginaire (Q), caractérisé en ce que
5 lesdites entrées (10) sont reliées à un étage (20) de correction et à un étage (30) de transposition de fréquence, le dispositif (2) comprenant en outre des moyens (42) de pilotage du fonctionnement du dispositif (2) en fonction du type du signal reçu $(x(t))$, pour inhiber l'étage de correction (20) si le signal reçu $(x(t))$ est un
10 signal réel et pour inhiber l'étage de transposition (30) si le signal reçu $(x(t))$ est un signal complexe non réel.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits étages (20) de correction et (30) de transposition sont connectés en série auxdites entrées (10), chacun des deux étages pouvant être inhibé en étant piloté pour ne pas affecter les signaux qui le traversent.

15 3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits étages (20) de correction et (30) de transposition sont connectés en parallèle et en ce que le dispositif (2) comprend un commutateur commandable permettant de relier lesdites entrées (10) à l'un ou l'autre de ces deux étages.

20 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte en outre des moyens (32) de génération d'une commande automatique du gain pour un amplificateur (8) d'un équipement (4) de réception dudit signal hertzien $(s(t))$, et en ce que les moyens (42) de pilotage sont adaptés pour piloter le fonctionnement des moyens (32) de génération d'une commande automatique en fonction du type du signal reçu $(x(t))$.

25 5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdits moyens (42) de pilotage sont propres à fournir en entrée aux moyens (32) de génération d'une commande automatique de gain, uniquement le signal de puissance maximale parmi les signaux reçus sur lesdites entrées (10).

30 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que lesdits moyens (42) de pilotage sont adaptés pour transmettre auxdits étages (20) de correction et (30) de transposition, différentes valeurs prédéterminées en fonction du type du signal reçu $(x(t))$.

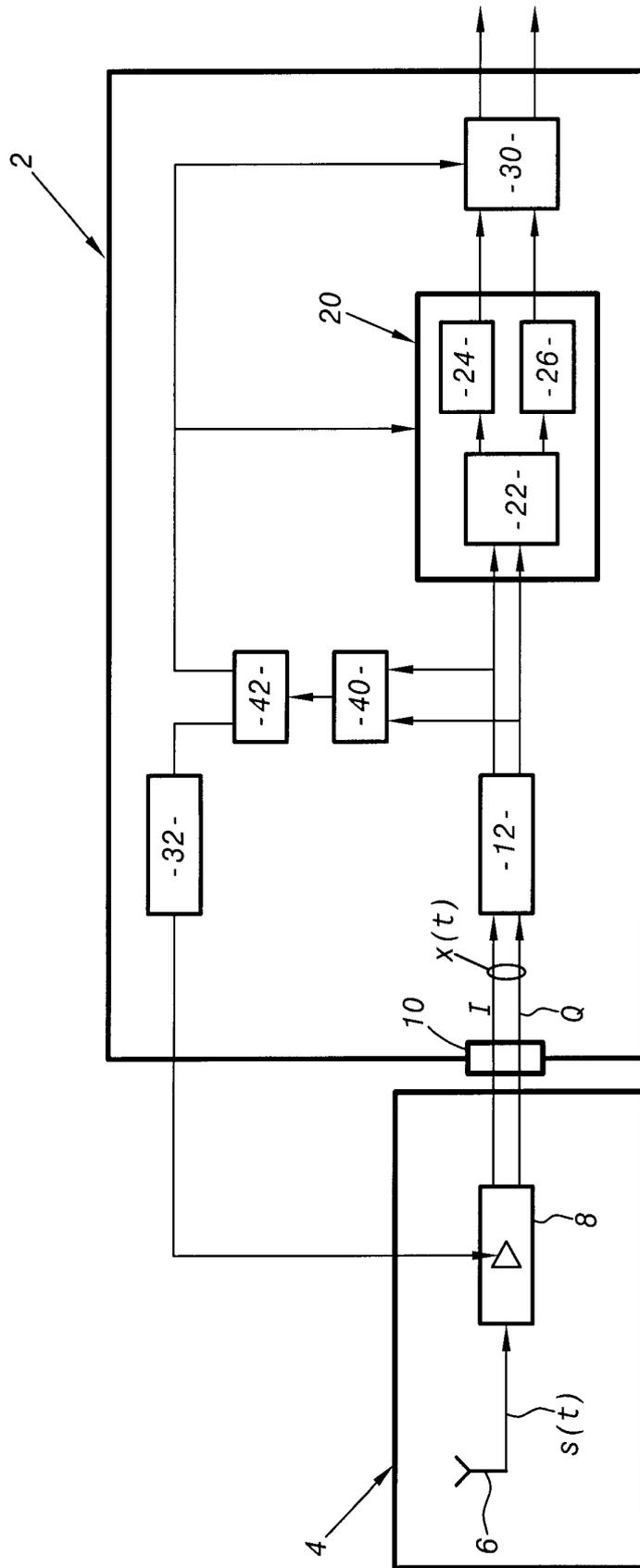
7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que lesdits moyens (42) de pilotage sont adaptés pour connecter lesdits étages (20) de

correction et (30) de transposition à différentes mémoires contenant lesdites valeurs prédéterminées, en fonction du type du signal reçu $(x(t))$.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comporte en outre des moyens automatiques (40) de
5 détermination du type de signal reçu $(x(t))$ entre un signal réel et un signal complexe non réel.

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un étage (12) de conversion
10 analogique-numérique disposé entre lesdites entrées (10) et lesdits étages (20) de correction et (30) de transposition.

10. Récepteur de télévision numérique du type comprenant des moyens (6, 8) de réception d'un signal hertzien réel $(s(t))$ pour délivrer un signal
15 $(x(t))$ de télévision numérique et un dispositif de réception d'un tel signal, caractérisé en ce que ledit dispositif (2) est un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9.





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 664995
FR 0503573

| DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS | | Revendication(s) concernée(s) | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|--|---|----------------------------------|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | | |
| X | US 6 005 640 A (STROLLE ET AL) 21 décembre 1999 (1999-12-21) * colonne 1, ligne 48 - colonne 2, ligne 24; figures 1-3 * * colonne 2, ligne 62 - colonne 5, ligne 49 * ----- | 1-10 | H04N5/44 H04N7/24 |
| X | US 6 377 316 B1 (MYCYNEK VICTOR G ET AL) 23 avril 2002 (2002-04-23) * colonne 3, ligne 24 - colonne 4, ligne 23; figure 3 * ----- | 1-10 | |
| | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) |
| | | | H04N |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur | |
| 10 janvier 2006 | | Oberreich, C | |
| <p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p> | | | |

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0503573 FA 664995**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 10-01-2006

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| Document brevet cité au rapport de recherche | Date de publication | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de publication |
|---|------------------------|---|------------------------|
| US 6005640 A | 21-12-1999 | DE 69718182 D1 | 06-02-2003 |
| | | DE 69718182 T2 | 13-11-2003 |
| | | EP 0928540 A1 | 14-07-1999 |
| | | JP 2001505727 T | 24-04-2001 |
| | | KR 2000048666 A | 25-07-2000 |
| | | WO 9814005 A1 | 02-04-1998 |
| ----- | ----- | ----- | ----- |
| US 6377316 B1 | 23-04-2002 | US 6348955 B1 | 19-02-2002 |
| ----- | ----- | ----- | ----- |